

## Environnement



# Hautes-Alpes : le préfet autorise l'abattage d'un loup

01.09.2010, 19h11 | Mise à jour : 19h57

Pour la deuxième fois de l'été, le préfet des Hautes-Alpes a autorisé l'abattage d'un loup. Cette décision a été prise le 31 août dernier, après que de nouvelles attaques sur des ovins ont été recensées dans le département dans le massif du Dévoluy. Des «tirs de défense assurés par les éleveurs et par les lieutenants de louveterie à proximité des troupeaux» n'avaient auparavant pas dissuadé les loups, souligne la préfecture dans un communiqué.

Le 13 juillet, un premier arrêté avait autorisé l'abattage d'un loup après des attaques répétées dans le sud des Hautes-Alpes. Aucun canidé n'a néanmoins été tué à la suite de cet arrêté, qui avait une durée de validité d'un mois et qui n'a pas été prolongé, les attaques ayant cessé.

Depuis avril, 200 ovins ont été victimes dans le département d'attaques de loups, dont une majorité dans le Dévoluy.

Dans le cadre d'un protocole technique national d'intervention sur le loup, [l'Etat autorise l'abattage de six loups pour la période 2010-2011](#) sur une population de plus de 200 canidés. En 2009, 992 attaques de loups ont fait 3161 victimes animales en [France](#), selon un bilan cité par la députée [UMP](#) des Hautes-Alpes, Henriette Martinez.